

Extrait du Université Populaire de Toulouse

<http://universitepopulaireretoulouse.fr/spip.php?article1307>

La grève des cheminots et cheminotes : une vue et un examen de « l'intérieur »

- Université Populaire de Toulouse - Thématiques - Travail -



Date de mise en ligne : mardi 24 avril 2018

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Le gouvernement français a lancé une attaque d'ampleur envers les cheminots et les cheminotes, mais aussi plus globalement contre le service public ferroviaire. Des milliers de kilomètres de lignes ferroviaires, dites « non rentables », sont menacées ; l'entreprise publique SNCF sera transformée en Société anonyme, la « dette ferroviaire » demeure ; le transport public de voyageurs va être ouvert au secteur privé comme cela est déjà le cas pour le transport de marchandises ; ce qu'il reste de Fret SNCF sera filialisé... Pour le personnel de la SNCF, c'est la fin du Statut ; celui-ci définissait les « droits et devoirs » des cheminots et cheminotes. Plus avantageux que les règles communes applicables en France sur certains points, il comprend aussi des dispositions plus contraignantes, notamment pour ce qui est de la flexibilité des conditions de travail, compte tenu du caractère permanent du service public ferroviaire (365 jours sur 365, 24 heures sur 24). Mais le Statut, ce sont aussi des règles collectives en matière de rémunération et progression salariale durant la carrière, l'impossibilité de licenciement dit économique, un droit syndical construit au fil de l'histoire, et le régime particulier de retraite - déjà fortement remis en cause depuis 2007.

Par Mathieu Borie, Christian Mahieux, Frédéric Michel, Julien Troccaz Alencontre

«

<!--[if !IE]><!--><!--![endif]--> <!--[if IE]><!--![endif]-->